

Conditions pour l'annonceur

Ces présentes conditions sont une extension des [conditions générales d'utilisation](#) à destination des personnes insérant des annonces.

Toutes les annonces publiées sur gozen.ch doivent être en accord avec:

- Le droit Suisse ;
- Les présentes conditions ;
- Les [conditions d'utilisation](#) ;
- Le règlement sur la [protection des données](#).

L'annonceur est entièrement responsable des informations publiées et des comportements dont il fait preuve durant les transactions auxquelles il participe, sous peine de suppression de ses annonces et/ou de son compte, voir de dénonciation dans les cas graves.

Principes de bases de la publication d'annonces

Sur gozen.ch, vous avez la possibilité d'insérer presque tous les types d'annonces de services uniquement. Cependant, afin de se conformer à la législation Suisse et pour garantir une certaine qualité des annonces, la publication d'annonce est réglementée, en plus du droit Suisse en vigueur, par les principes de bases ci-après.

Vous ne pouvez pas:

- Insérer une [annonce interdite](#) ;
- Insérer une [annonce de mauvaise qualité](#) ;
- Mettre votre annonce dans la rubrique non adéquate ;
- Insérer une série d'annonces pour le même objet dans plusieurs rubriques, à de multiples exemplaires ;
- Insérer une annonce pour un service qui n'existe pas, que vous n'avez pas le droit de vendre ;
- Utiliser gozen.ch à des fins frauduleuses ou illégales ;
- Insérer une annonce d'une autre langue que le français. Elle peut cependant comprendre des mots dans d'autres langues afin de décrire l'objet ou le service.

Annonces interdites

Gozen.ch ne s'autorise pas à jouer un rôle de censeur. Cependant, afin de protéger les membres d'éventuelles fraudes ou de dénonciation judiciaires, les annonces avérées des types suivants sont interdites et peuvent donc être supprimées:

- Les services de contrebande ;
- Des partie de corps humains ou des fluides ou déjections humaines ;
- Au contenu raciste, abusif, sexiste, de propagande, haineux, xénophobe, antisémite, etc. ;
- Etant un message ;
- Publicités pures ;
- Faisant la promotion d'activités illégales ;
- La pornographie interdite par le droit Suisse ;
- Annonces érotiques impliquant des personnes de moins de 18 ans ;
- Les drogues illégales ;
- Les médicaments ;
- Systèmes de régimes ou contrôle du poids ;
- Voyance, tarot, etc. ;
- Les contrats non transférables ;
- Les biens volés ;
- Vente d'alcool aux personnes en âge non légal ;
- Vente de cigarettes aux personnes en âge non légal ;
- Les ventes de type pyramidales, Ponzi ou matricielles ;
- Offrant l'indépendance financière ou professionnel, des méthodes de gains d'argent rapide ;
- Annonce dont le but est de rediriger les acheteurs sur d'autres sites web, magasins ou entreprises ;
- Annonces qui référencent des concurrents, directes (Offrant exclusivement des petites annonces) ou indirectes (Ayant une offre de petites annonces).

Qualité des annonces

Afin d'offrir aux utilisateurs un service avec des annonces de qualité constante, il convient que les annonces répondent aux critères suivants:

Le titre

1. doit décrire service concerné par l'annonce ;
2. ne peut faire l'objet d'une mise en évidence graphique à l'aide d'une série de caractères ou de majuscules ;
3. ne doit pas être "aguicheur".

Exemples de titres non autorisés:

- !!!!! Bon mécanicien !!!!! (Mise en évidence graphique à l'aide des points d'exclamation successifs) ;
- _____ Bon mécanicien _____ (Mise en évidence graphique à l'aide des soulignés successifs) ;
- B o n m é c a n i c i e n (Mise en évidence graphique à l'aide d'espaces entre les lettres) ;
- BON MECANICIEN (Uniquement des majuscules) ;

L'annonce

1. doit correspondre à la rubrique dans laquelle elle est insérée et à son titre ;
2. ne peut être insérée à plusieurs exemplaires ;
3. ne peut faire l'objet d'une mise en évidence graphique à l'aide d'une série de caractères ou de majuscules.

L'image

Elle doit correspondre au propos de l'annonce. Les images ne doivent pas porter à confusion auprès de l'internaute

Utilisation abusive des mots-clés

Gozen.ch n'autorise pas l'utilisation superflue ou abusive de mots clés ou de phrases dans les annonces.

Les mots-clés qui n'ajoutent aucune information à l'annonce, sont utilisés pour tromper l'utilisateur lors de recherche ou ceux qui sont répétés de multiples fois sont considérés comme abusifs.

Suppression des annonces ou des comptes

Gozen.ch peut, à sa discrétion, en tout temps, et sans avertissement, effacer, réorganiser, recatégoriser les annonces, bloquer ou supprimer le compte des membres ne respectant pas les [conditions d'utilisation](#), la [protection des données](#) ou les [conditions pour l'annonceur](#).

Remboursement

En cas de suppression de l'annonce pour non-respect des [conditions d'utilisation](#), la [protection des données](#) ou les [conditions pour l'annonceur](#), l'argent débité du compte gozen.ch est recredité au bon vouloir de gozen.ch. En aucun cas, il sera procédé à un remboursement.

Version

Dernière modification de ce document: 01.06.2016